

Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°24-Décembre 2022

ISSN 2073-9303

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dja Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Yayo née N'cho Amalatchy Jacqueline	Production et valorisation artisanale des petits pélagiques par les ghanéens en Côte d'Ivoire	9
Sinaly TRAORÉ Mamadou FOFANA	Facteurs de crispation des relations de cohabitation et recomposition des dynamiques de solidarité autour du parc national du Mont Péko	21
Gbougnon Martine Karamoko Vasseko	Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire	30
Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU	Grèves, crises politiques et formation des corps professionnels dans le secteur public gabonais	47
Dany Daniel BEKALE	Enseigner la mémoire collective au Gabon : une tâche problématique dans l'école moyenne	59
Marcel BAGARE Dognon Lucien BATCHO Esther Delwendé KONSIMBO	Communication politique et non-violence en période électorale : cas des élections couplées d'octobre 2020 au Burkina Faso à travers le media en ligne " <i>lefaso.net</i> "	71
Ounone KPANTE	La formation initiale a la fonction de chef d'établissement scolaire au Togo : un outil de gestion professionnalisante	83
Yemboaro Pacôme LOMPO Kiss-Wend-Sida Romaine ZANGRE/ KONSEIGA Yisso Fidel BACYE	Les personnes déplacées internes (pdi) face à la covid-19 dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) : vulnérabilité et résilience.	96
Abdoulaye GUINDO Issa DIALLO Biramapho LY	L'alcoolisme des jeunes filles comme un problème de santé publique au Mali : cas de la commune IV du district de Bamako	110
Yves Arnaud YOUMA Lucien OUÉDRAOGO Gabriel SANGLI Konan Jérôme	Services écosystémiques de la forêt classée de Tiogo dans le Centre-Ouest du Burkina Faso en déforestation	123
	Le système de protection du parc national de la Comoé	138

KOUAKOU M'Bra Kouakou Dieu-Donné KOUADIO Kouassi Kan Adolphe KOUADIO	(Côte d'Ivoire) : un dispositif à la hauteur des enjeux ?	
Bertin YANGA NGARY Bertrand D NDOMBI BOUNDZANGA Djeneric SAKA ALANDJI	Ressources humaines et offre de soins médicaux en zone rurale. Problèmes actuels et perspectives au Gabon	150
Géraud AHOUANDJINO Ousmane BEREPA Patrick AFFOIGNON Laurinda AKLOBO	Communication familiale et comportements sexuels à risque chez les collégiens du Couffo (Bénin)	162
Alain BOUSSOUGOU	La sédentarisation des populations dans la région d'Ekouk (Gabon)	174
Aaron FOUNDHO	Parrainage et situation des élèves à Banikoara	187
Mangliwè ENETEM Ayemi Akessime LAWANI	Analyse de la contribution de la société civile dans l'amélioration des centres d'accueil des enfants vulnérables au Togo : cas du projet d'accompagnement de l'ONG Creuset Togo	201
HOUEDJISSI Fingbe Ghislain	Gouvernance des pesticides et enjeux de coulisses dans les espaces peri-urbains et ruraux : cas des départements de Bouaké et de Tiebissou	216
Affoué Rachel KOFFI Kra Valérie KOFFI	Maintien des usages de l'eau du barrage à Taabo : la communication de lutte contre les schistosomiasés à l'épreuve	230
Kouakou Albert YAO Kouakou G. Barnabas KONAN	La sexualité des femmes en situation de handicap et vivant avec le VIH/Sida dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Yamoussoukro en Côte d'Ivoire	243
Régis Ollomo Ella	Détermination nominale et construction génitive en	255

shiwa, langue Bantu du Gabon

Sadji N’Gbansonhfi GBANDEY Kodjo SOSOE	Engagement affectif et comportements de citoyenneté organisationnelle des agents de l’école supérieure d’administration et de gestion notre dame de l’église (esag-nde)	266
Michael MARAS	Écoles coraniques itinérantes, « Mahadjiris » et scolarisation aux écoles conventionnelles dans le Département du Logone et Chari, Extrême-nord Cameroun	277
Simon Pierre TIBIRI ZONGO Mathias Siaka GUE	Enseignement-apprentissage de la lecture courante dans l’enseignement primaire au Burkina Faso : les pratiques enseignantes sont-elles un frein ?	286
TCHANTIPO Sai Sotima M Gniré KORA GUERRA	Fondements de la dépigmentation cosmétique volontaire de la peau par les filles et femmes de Cotonou	297
E ZUO EPSE DIATE Sabine A TONAN T Yao ADOU Axel D D NASSA	Analyse des conflits fonciers entre les jeunes, les chefs de familles et l’état dans la mise en valeur des terrains périurbains de la métropole abidjanaise	309
SABLÉ Léhoua P ANGAMAN Kadio Mathieu	La question du statut épistémologique de la médecine : De Claude Bernard à Georges Canguilhem	322
Mama DJAUGA Sanni S SABI OROU BOGO François ALLOGNON	Cartographie des poches de criminalité transfrontalière dans la commune de Pèrèrè au Bénin (Afrique de l’Ouest)	333
Z MENIE OVONO O ISSA BOUYEBI Marie T ITONGO Jean B MOMBO	Apport de l’imagerie satellitale optique et radar a la caractérisation des inondations dans le grand Libreville (Gabon)	346

Le métier d'éducateur dans l'enseignement secondaire public en Côte d'Ivoire

The profession of educator in public secondary education in Ivory Coast

Gbougnon Martine

Université Jean-Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

Email : martinegbougnon@yahoo.fr

Karamoko Vasseko

Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Email : vasseko@yahoo.fr

Résumé : Ce texte est principalement une restitution des expériences professionnelles des auteurs. Il met en évidence la nature et le fonctionnement des interactions entre les catégories d'« éducateurs d'internat » d'une part et les autres corps de métiers intervenant dans les établissements scolaires secondaires publics en Côte d'Ivoire d'autre part. L'« éducateur d'internat », dans ses rapports professionnels, est constamment en conflit latent avec les autres professionnels de l'éducation scolaire. Pour la compréhension de cette situation, le texte s'inscrit dans une perspective descriptive et analytique. Pour ce faire, nous partons de l'historique du métier d'éducateur d'internat dans les établissements secondaires en Côte d'Ivoire, avant d'exposer les pratiques éducatives des établissements retenus. Nous mettons également en relation les différents profils de carrières et leur influence sur les rapports professionnels. Ce qui permet de mettre en évidence les contradictions, les paradoxes, les contraintes et les tensions liés à cette pratique professionnelle.

Mots clés : Educateur, école, travail, conflit, Côte d'Ivoire

Abstract: This text is mainly a restitution of the professional experiences of the authors. It highlights the nature and functioning of interactions between categories of "boarding school educators" on the one hand and other trades involved in public secondary schools in Côte d'Ivoire on the other. The "boarding school educator", in his professional relations, is constantly in latent conflict with other professionals of school education. For the understanding of this situation, the text is part of a descriptive and analytical perspective. To do this, we start from the history of the profession of boarding school educator in secondary schools in Côte d'Ivoire, before exposing the educational practices of the selected institutions. We also connect different career profiles and their influence on professional relationships.

This makes it possible to highlight the contradictions, paradoxes, constraints and tensions related to this professional practice.

Keywords : Educator, school, conflicts, work, Côte d'Ivoire

Introduction

D'une façon générale, l'on entend par éducateur en milieu scolaire, toute personne ayant une fonction et un rôle éducatif ou une responsabilité éducative (P. Hullebroeck et Valérie Siberberg, 2009). Vu sous cet angle, le métier d'éducateur renvoie à un nombre élevé d'intervenants dans l'espace scolaire, et y prend également le sens de personnel d'encadrement. Ce qui inclut plusieurs corps de métiers, jouant chacun un rôle spécifique dans l'éducation et la formation des élèves. L'on peut citer, entre autres, les inspecteurs d'éducation, les inspecteurs d'orientation, les éducateurs d'Internat, les enseignants, les parents d'élèves et les membres de l'administration scolaire (les chefs d'établissement et leurs adjoints, notamment). Ces métiers ont pour point commun de concourir à la formation d'enfants ou d'adolescents, en vue de développer leurs qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à leur permettre d'affronter la vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie (E. Durkheim, 2013).

Formellement, chaque corps de métier intervenant dans l'espace scolaire dispose d'une fiche de poste différenciant clairement les formes d'intervention. Cependant, l'on constate sur l'espace scolaire une diversité de pratiques en décalage plus ou moins remarquable avec les spécificités affichées formellement. Par exemple, dans certains établissements, les tâches du personnel éducatif sont réalisées de façon collégiale ou solidaire entre les inspecteurs d'éducation, les adjoints au chef d'établissement et les éducateurs, assistants sociaux alors que dans d'autres l'on note la prévalence de la séparation des rôles, la différenciation professionnelle ou le repli sur l'identité professionnelle. Cette situation, c'est-à-dire le repli sur l'identité professionnelle, est incontestablement le produit de la nature des relations et des perceptions qui existent entre les différents corps de métiers. En particulier, le métier d'éducateur est l'un des plus soumis à des tensions, des conflits de rôles, de réinterprétations, de contradictions, des injonctions d'origine hiérarchique tendant à le faire sortir de sa fiche de poste.

Parmi les conséquences de ces tendances professionnelles, deux corps de métiers se distinguent, à savoir les enseignants et les « éducateurs d'internat ». Les premiers remplissent une fonction pédagogique pouvant être évaluée à travers les différents résultats scolaires obtenus par les élèves, notamment les moyennes trimestrielles et annuelles. Le taux de passage en classe supérieure et le taux de réussite aux différents examens scolaires attestant le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences par les apprenants sont attribués principalement à l'action des enseignants. Quant aux « éducateurs d'internat », leur rôle polyvalent consiste généralement à réguler les situations inédites liées au maintien de la discipline, au contrôle des rapports aux normes formelles (ou parfois informelles), au règlement des différends ou conflits interpersonnels entre élèves, mais également entre élèves et enseignants. De plus, l'intervention de l'éducateur s'étend à la vie familiale des élèves. Il est notamment chargé de convoquer les parents d'élèves après avoir constaté chez des élèves, soit des écarts aux normes de la vie scolaire, soit des manques de fournitures scolaires, soit des situations conflictuelles récurrentes entre les élèves et leurs parents. C'est au regard de ces constats initiaux que le métier d'éducateur nous est apparu comme un sujet d'observation. Sous ce rapport, qu'est-ce qui explique l'existence de pratiques diverses en marge des normes instituées dans le champ scolaire ?

La réponse à cette interrogation passe par la fixation de l'objectif de cet article qui se décline en une contribution descriptive et analytique des situations scolaires à partir desquelles les éducateurs entrent en conflit ou agissent solidairement face aux autres corps de métiers.

Questions d'ordre méthodologique

Au sens large, le métier d'éducateur inclut plusieurs corps de métiers tels que les inspecteurs d'éducation, les inspecteurs d'orientation, les éducateurs d'internat, les enseignants, les parents d'élèves et l'administration scolaire. Ce texte, centré sur les éducateurs d'internat, s'intéresse aux rapports et aux interactions entre ces derniers et les autres acteurs de l'encadrement scolaire, aux perceptions sous-jacentes ainsi qu'aux pratiques qui en découlent. La notion d'« éducateur d'internat » permet de faire la différence avec les autres acteurs de l'encadrement scolaire. Le corpus de base combine à la fois l'expérience professionnelle des auteurs et des données issues d'entretiens semi-directifs. L'idée, en effet, est de restituer un vécu de plusieurs années de pratiques professionnelles en milieu scolaire. L'un des auteurs a été instituteur durant douze années et l'autre a été éducatrice d'internat pendant dix années. Toutefois, en vue de réduire les effets de nos positions d'acteurs impliqués de manière organique dans la production du phénomène observé, nous avons recherché la distance épistémologique et la neutralité axiologique au sens de Max Weber (1965). C'est ainsi que nous avons ajouté, à nos carnets de notes professionnelles, une trentaine d'entretiens avec le personnel éducatif au sein de cinq établissements scolaires situés dans le District d'Abidjan. Ce choix a permis de prendre en compte un échantillon représentatif des différentes catégories d'établissements en Côte d'Ivoire pour faire ressortir les invariants du métier d'éducateur d'internat. Etant donné que les lycées et collèges sont classés en trois catégories à savoir les « établissements d'excellence », les « établissements intermédiaires¹ » et les « établissements ordinaires », nous avons sélectionné deux lycées dans la première catégorie², un dans la deuxième catégorie³ et deux dans la troisième⁴. Dans ces établissements, ont été enquêtés un proviseur, six adjoints au chef d'établissement, cinq inspecteurs d'éducation, trois inspecteurs d'orientation, cinq enseignants et dix éducateurs. La collecte des données au sein de ces écoles s'est appuyée sur des entretiens individuels et des focus group. Nous avons ainsi abordé des questions liées à l'activité éducative dans les établissements, aux rapports sociaux liés à l'activité professionnelle et au profil de carrière.

1. L'évolution du métier d'éducateur d'internat

¹En termes de rendement scolaire, cet établissement intermédiaire est à cheval entre ceux dits d'excellence et les établissements dits ordinaires. Les établissements d'excellence accueillent les élèves dont les moyennes sont comprises entre 14/20 et 20/20 dans la pratique. Ceux appelés intermédiaires reçoivent les élèves dont les moyennes sont comprises entre 12/20 et 14/20. Les établissements ordinaires, quant à eux, reçoivent le flux des élèves restant après les différentes sélections

² Lycée Sainte Marie et Lycée Classique dans la commune de Cocody

³ Lycée Mami-Faïtai dans la commune de Bingerville

⁴ Lycée d'application Jean Piaget dans la commune de Cocody et Collège Moderne du Plateau

En Côte d'Ivoire, le métier d'éducateur⁵ dans les établissements de l'enseignement secondaire a connu une évolution en trois étapes significatives. La première période va des années soixante-dix aux années quatre-vingt. Durant cette première phase, le métier d'éducateur était assuré par des militaires⁶. Selon l'administration scolaire d'alors, ces anciens militaires avaient les compétences acquises dans l'armée pour maintenir la discipline au sein des établissements. Ils étaient désignés par le terme « surveillants » dans les établissements scolaires secondaires.

La deuxième phase d'évolution de ce métier commence au début des années quatre-vingt pour s'achever au début des années 2000. Au cours de cette période, l'on note l'entrée des instituteurs dans le métier d'éducateur et la sortie progressive des anciens militaires. À partir de là, anciens instituteurs et anciens militaires reconvertis en éducateurs se retrouvent en compétition dans cette activité d'encadrement scolaire. Les instituteurs sont arrivés dans ce nouveau métier doté non seulement d'une expérience pédagogique bâtie sur plusieurs années, mais également d'un ensemble de prérequis acquis dans les centres de formation au métier d'instituteur ou tout simplement dans les centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP). Quant à leurs concurrents, les militaires, ils ont été formés au respect rigoureux de la discipline et à la mise en œuvre systématique des sanctions négatives en cas de violation des normes formelles ou informelles. Comparant les deux profils, les chefs d'établissement avaient tendance à préférer les anciens instituteurs aux anciens militaires au motif que ces derniers manquaient de souplesse et de compréhension dans l'exercice de leur métier face à des situations scolaires parfois complexes. Ainsi, dans une troisième phase, après le retrait des militaires de la corporation des éducateurs, deux autres catégories d'éducateurs ayant des trajectoires différentes se disputent la légitimité dans l'exercice du métier dans les établissements scolaires. Il s'agit des anciens instituteurs recrutés directement et des éducateurs issus de l'École Normale Supérieure (ENS).

Il s'agit pour la première catégorie, des éducateurs anciennement instituteurs (ayant au moins dix années d'ancienneté dans le métier d'instituteur) qui ont intégré le collège par un autre processus qui sera détaillé plus loin. La deuxième catégorie concerne les récipiendaires du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure (ENS). Parmi les personnes susceptibles de présenter ce concours se trouvent des instituteurs avec au moins cinq années d'expérience professionnelle et des titulaires du baccalauréat et d'autres diplômes universitaires.

2. Les modes différenciés d'entrer dans le métier et leurs influences sur les rapports professionnels

Depuis plusieurs décennies, comme dans la plupart des anciens établissements secondaires, coexistent, dans les collèges et les lycées, des éducateurs ayant des trajectoires différentes d'entrer dans ce métier. Ces deux catégories travaillent sur la même matière avec des approches différenciées. Il y a, d'un côté, les diplômés de l'ENS et, de l'autre, des

⁵ Il convient de préciser dans la suite de ce texte, le terme éducateur est utilisé comme un diminutif du terme éducateur d'internat.

⁶ Le métier d'éducateur dans les établissements scolaires secondaires était assuré par d'anciens militaires libérés après quinze années de service militaire. Parmi eux, ceux qui n'avaient pas encore cinquante-cinq ans (l'âge de départ à la retraite au niveau de la fonction publique) avaient la possibilité de devenir éducateurs).

instituteurs reconvertis directement en éducateurs sans aucune formation formelle préalable en la matière.

2.1 Les récipiendaires de l'École Normale Supérieure

Les diplômés de cette catégorie se répartissent en deux blocs selon qu'ils ont accédé à cette institution de formation par voie de concours professionnel ou par voie de concours direct. Dans le premier bloc, on y retrouve également des instituteurs qui se font appeler les « professionnels » au cours de la formation. À côté de ce premier bloc, évoluent tous les autres venus des universités, du chômage ou de tout autre organisme privé ou public, cette fois, par la voie du concours direct. C'est ce qui explique le fait qu'ils sont désignés par le terme « les directs ».

2.2 Les instituteurs / éducateurs

La deuxième catégorie concerne les instituteurs ayant négocié leur entrée dans les établissements secondaires sans passer par la voie des concours. Ils ont conservé leur statut d'instituteur et militent au sein des syndicats des instituteurs. Leur appartenance à la catégorie instituteurs demeure active à travers leur participation à la vie de différents collectifs sociaux d'instituteurs. Ces instituteurs reconvertis en éducateurs expliquent leur volonté de ne pas présenter le concours d'entrée à l'ENS par un paradoxe révélé par les propos ci-dessous :

« Nous les instituteurs et les éducateurs, nous étions dans la même catégorie professionnelle jusqu'en 2009 c'est-à-dire en catégorie B3. On bénéficiait donc du même traitement salarial. Sauf que les éducateurs d'internat bénéficiaient d'une prime d'encadrement à hauteur de vingt mille francs mensuellement payée une fois par an. Ici en Côte d'Ivoire les concours sont payants, mon salaire d'instituteur ne me permet pas de déboursier plus d'un million de francs pour acheter un concours. Cependant, cette passerelle nous permet de bénéficier aussi de la prime liée à l'encadrement des élèves du secondaire. (Instituteur/ Éducateur au Collège Moderne du Plateau)

La passerelle dont il est question dans le verbatim ci-dessus, c'est-à-dire de l'école primaire au secondaire leur donnait droit aux privilèges liés au métier d'éducateur d'internat. Cependant, ces anciens instituteurs sont toujours rattachés à leur institution d'origine et militent dans le syndicat des instituteurs tandis que les éducateurs formés à l'ENS, quant à eux, militent dans le syndicat des éducateurs.

Il convient de noter que cette biappartenance sociale (être à la fois instituteur et éducateur), fragilise d'une certaine manière leur statut d'éducateur. La composante « instituteur » de leur identité professionnelle semble faire d'eux des éducateurs de rang inférieur comparativement à leurs collègues sortis de l'École Normale Supérieure.

Bien que l'État ait procédé à la suppression du transfert des instituteurs vers les lycées et collèges en confirmant ceux qui y étaient en tant qu'éducateurs ordinaires depuis 2009, ces derniers dans leurs rapports avec les autres personnels ont conservé leur méthode de travail que leur reprochaient les éducateurs ordinaires. Par exemple, les éducateurs du Collège Moderne du Plateau ont décidé en 2012 en rapport avec leurs nouvelles attributions de ne plus procéder à la punition de certains élèves en leur infligeant des corvées, de ne plus se présenter au portail pour l'accueil des élèves le matin et les après-midis. Cette tendance est illustrée par les discours de deux éducateurs :

« Ici nous procédons tous les matins à l'accueil des élèves et aux contrôles des tenues (la propreté des tenues, le port de chaussures fermées est exigé, la coiffure est contrôlée, même la couleur des sous-corps de nos filles est contrôlée). Les élèves non coiffées ou qui ont des

cheveux au-dessus des normes de l'école, nous les aidons à les coiffer en les coupant çà et là. Nous acceptons de le faire parce que le premier responsable et ses adjoints donnent l'exemple. Leur présence au portail se présente comme un ordre auquel nous ne pouvons pas nous dérober » (discours d'une Éducatrice du Lycée Mami Fatai de Bingerville)

« La manière d'éduquer les élèves a désormais changé. Les textes nous disent premièrement de ne plus nous mettre au portail les matins pour le contrôle matinal, dans la mesure où pour certains décideurs, cette pratique effraie les élèves. Deuxièmement, on ne doit plus infliger des punitions aux élèves, car elles sont perçues comme des pratiques humiliantes chez les élèves. Mais nos frères instituteurs ne comprennent pas. Ce n'est pas de leur faute, ils n'ont pas fait la formation à l'ENS. (Discours d'un éducateur du CMP)

Cette manière de fonctionner entraîne la mise en application stricte des attributions et une absence de complémentarité entre eux. Ci-après le discours d'un ancien instituteur/éducateur confirmé éducateur par décret :

« Lorsqu'il s'agit de faire le portail tous les matins pour accueillir les élèves, contrôler leurs tenues, je peux me retrouver seul si une de mes collègues est permissionnaire. Parfois on n'arrive pas à contenir les élèves. Nous avons près de 3000 élèves ici précisément 1937 élèves cette année. La moitié vient le matin et l'autre moitié l'après-midi. Si on n'applique pas la rigueur, ça sera du bordel.... Madame (chef de l'Établissement) compte sur nous pour l'aider dans sa tâche.

Cette période (1980 à 2009) constitue la première partie de la présentation du métier d'éducateur en ce qui concerne leur traitement salarial. À cette époque les instituteurs avaient la possibilité de présenter le concours d'éducateur, mais également la possibilité, tout comme les éducateurs, de présenter le concours d'inspecteur d'éducation (anciennement conseillers d'éducation). À travers cette pratique, les instituteurs les plus « chanceux » accédaient au poste d'inspecteur d'éducation et les autres au poste d'éducateur après le concours. Face au caractère sélectif du concours, certains instituteurs préféraient le contourner en négociant directement leur insertion avec les chefs des établissements comme éducateurs. La deuxième période va de 2009 à 2018. Pour remédier à l'irrégularité liée au statut et à la catégorie socioprofessionnelle dans laquelle les deux corps (éducateur et instituteur) se trouvaient, l'État de Côte d'Ivoire a pris des dispositions. Lesquelles dispositions ont permis de revoir à la hausse le niveau et les conditions d'accès à la fonction d'éducateur et d'inspecteur d'éducation. Pour les personnes désireuses d'exercer la fonction d'éducateur, la seule voie d'accès est désormais le concours d'entrée à l'ENS. Mais tout candidat à ce concours devrait être titulaire d'au moins une licence, un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou leur équivalent (pour les directs) et/ou une ancienneté d'au moins cinq ans au poste pour les instituteurs.

Ainsi donc à partir de 2018, seuls les éducateurs et les titulaires d'au moins une licence peuvent candidater au poste d'IE. Les instituteurs sont désormais exclus à la compétition au poste d'IE. Cette nouvelle disposition met fin à la confusion liée au mode d'accès aux deux corps. C'est-à-dire entre les éducateurs d'une part et entre les instituteurs et les IE d'autre part. Malgré les réajustements, ce corps reste encore sujet à des conflits de compétence.

3. Le métier d'éducateur au quotidien entre polyvalence, solidarité et différenciation

Les résultats de l'observation révèlent trois modes d'intervention entre les autres personnels d'encadrement et les éducateurs d'internat. En fait, au sein des personnels d'encadrement il

existe une différenciation dans la manière d'exécuter leurs tâches. Pour le même statut ou pour le même corps de métier, les pratiques diffèrent également d'un établissement à un autre. Selon qu'il s'agit d'un établissement secondaire à statut particulier ou non, les tâches des personnels d'encadrement diffèrent dans la pratique et ont tendance à les faire sortir de leur fiche de poste. Certains résistent et restent collés à leur fiche de poste non sans créer de conflit entre leurs responsables et eux ; et d'autres se laissent sortir de cette fiche de poste et entrent ou travaillent dans l'informel. Par exemple, punir un élève en le soumettant à des corvées telles que le ramassage des ordures dans la cour de l'école ou mettre un élève à genoux est perçus comme des pratiques humiliantes par les institutions internationales. Ce point de vue des organisations internationales est relayé par les organisations non gouvernementales locales ainsi que par les inspecteurs et contrôleurs de l'éducation nationale. Les éducateurs, en le faisant, sortent de leur fiche de poste, mais cette pratique se présente comme très efficace pour le maintien de l'ordre et la discipline sur les élèves dans un établissement de plus de 2500 élèves avec un espace réduit comme le collège moderne du plateau. Ainsi les responsables se félicitent d'avoir réussi à discipliner les élèves qui autrefois étaient à l'origine des bagarres rangées entre groupes d'élèves. L'observation a montré que chaque chef d'établissement dans la gestion quotidienne de son école peut adopter une des trois pratiques ci-dessous.

3.1 Une approche non collégiale

Les pratiques, au Collège Moderne du Plateau, consistent pour le chef d'établissement, à séparer les tâches c'est-à-dire à adopter une approche non collégiale entre l'ensemble des personnels en ce qui concerne la gestion des élèves dans la cour de l'école et dans les classes. Celles-ci favorisent et met en exergue le rapport de dominants/dominés. Dans cette approche, conformément à sa fiche de poste, l'éducateur peut être interpellé à chaque fois que se présente une situation dans laquelle tout agent d'encadrement aurait pu intervenir systématiquement. Par exemple, l'injonction est faite à l'éducateur afin qu'il intervienne lorsqu'une classe proche du bureau d'un agent de l'administration (ACE, IES, Econome) est bouillante en l'absence de l'enseignant chargé d'animer cette classe. Alors que ce dernier, pour l'éducateur, pouvait intervenir directement sur cette classe pour non seulement obtenir le calme, mais aussi de travailler en toute « quiétude ». Ci-après les propos d'une éducatrice ordinaire :

« Normalement si nous travaillons ensemble, l'enseignant peut tout de même prévenir l'éducateur pour son absence ainsi ; à cette heure indiquée, il peut se rendre dans la salle de classe en question non seulement pour y maintenir de l'ordre, mais également pour travailler avec les élèves. On peut profiter de cette occasion pour soit procéder au contrôle des listes de classe ou des dossiers surtout que nous n'avons pas de plage horaire dans l'emploi du temps des élèves ; il y a une absence de communication entre nous ».

Dans ce système, le rappel systématique des tâches et des attributions fait légion. Il y a une séparation des rôles et tâches au niveau des personnels qui entraîne des conflits de compétences, de légitimité au cours desquels se forment des blocs de résistance, de conflit et de soutien entre éducateurs. Par exemple, les éducateurs formés à l'École Normale Supérieure et les éducateurs anciennement instituteurs non formés par l'ENS sont constamment opposés quant à l'exécution de certaines tâches que leur confient leurs supérieurs hiérarchiques (surtout les inspecteurs d'éducation). Certains sont attachés aux textes ou à leur fiche de poste et le rappelle systématiquement à leurs responsables

hiérarchiques ; en revanche, d'autres se montrent plus souples et prêts à tout faire. Par exemple, « faire le portail » désigne l'activité par laquelle les éducateurs tôt le matin se placent à l'entrée de l'établissement afin de procéder au contrôle de la conformité des tenues vestimentaires des élèves, de leur chevelure, etc... Les éducateurs formés à l'ENS refusent de pratiquer cette activité (« faire le portail » ou d'accueillir les élèves le matin) de façon générale. Pour eux, ils peuvent le faire lorsque que le premier responsable de l'établissement se met à la tâche en se présentant tous les matins au portail. Ainsi cela apparaît comme un accompagnement ou un ordre social chez ces éducateurs formés à l'ENS. Par ailleurs certains d'entre eux (éducateurs/instituteurs) se montrent plus coopératifs et moins exigeants en acceptant de « faire le portail » avec ou sans la participation du chef de l'établissement et ses adjoints. Mais ces derniers sont très souvent interpellés par leurs collègues éducateurs ordinaires pour leur demander de mettre fin à leur présence au portail.

3.2 Une approche collégiale

Cette deuxième méthode qui va à l'encontre de la première est observée au Lycée Sainte Marie de Cocody, au Lycée Mami Fatai de Bingerville et au Lycée Classique. L'approche collégiale est une approche qui consiste à inciter tout le personnel éducatif à travailler ensemble et à ne faire aucune distinction dans la formation et surtout dans la socialisation des élèves (par exemple, la surveillance des devoirs de classe des élèves par les éducateurs de niveau ou le contrôle des tenues scolaires (être bien mis, coiffé, chaussures fermées...) par les enseignants une fois les élèves en classe ou même dans l'espace scolaire). Dans ce cas de figure, il existe un relais, une collaboration horizontale qui participe à réduire non seulement les écarts et la marge de « liberté » chez les élèves, mais également chez les éducateurs. Dans ce cas de figure, le contrôle reste permanent sur les élèves toute la journée tant qu'ils sont dans la cour de l'école ; ce qui n'est pas le cas dans la première méthode.

La troisième méthode consiste à inclure l'éducateur d'internat dans les réunions de direction (au Lycée d'Application Jean Piaget), il participe ainsi à la prise de décisions. Cette participation aux réunions de direction est vécue ou ressentie comme un mécanisme de valorisation de l'éducateur, au regard de sa position subalterne affichée par l'organigramme de l'établissement. De ce fait, les chefs d'établissement rencontrent moins de résistance chez les éducateurs en ce qui concerne la mise en pratique des tâches qui leur sont confiées au cours de ces réunions. Cependant, cette approche, bien que positivement appréciée par les éducateurs, suscite des appréhensions chez des adjoints au chef d'établissement (ACE) et des inspecteurs d'éducation (IE) qui sont les supérieurs hiérarchiques des éducateurs. Cette désapprobation ne vient du fait que pour les IE et les ACE ; les éducateurs ne devraient pas assister aux réunions hebdomadaires au sein de l'établissement. Cette pratique est perçue par les IE et les ACE comme un nivellement par le bas et comme une réduction de leur pouvoir sur les éducateurs.

Face à toutes ces situations, il se développe au sein des établissements des formes de solidarité rangées entre les ACE et les IE d'un côté et entre les éducateurs de l'autre.

Cette tendance a créé des représentations et des comportements visant à déconsidérer ce métier même si les institutions étatiques ont fait évoluer à la fois les tâches liées à la fonction, les niveaux de formation et diplômes requis et enfin son positionnement sur l'échelle des emplois de la fonction publique. Tout comme dans la phase précédente, le

corps des éducateurs demeure ici et encore traversé par un conflit de légitimité, d'une rivalité et d'une divergence d'appréciation par l'administration scolaire.

L'on retient que si les chefs d'établissements ont du mal à se faire obéir par les personnels des établissements, notamment par les éducateurs, cela sous-tend que ces derniers ont une marge de manœuvre qu'ils manipulent. Selon Michel Crozier, cette marge conceptualisée en termes de zone d'incertitude constitue la clé du pouvoir.

Par exemple, l'accueil des élèves au portail tous les matins (appelé aussi contrôle matinal) relève, pour certains chefs et leurs adjoints, des prérogatives des éducateurs. Ainsi donc, leur présence n'y est pas nécessaire. Par ailleurs, ces derniers perçoivent cette pratique (le contrôle matinal) comme un bonus qu'ils accordent au chef de l'établissement. À tout moment, en fonction de la nature et du sens des relations, ils peuvent ou non procéder à ce contrôle et à l'accueil matinal des élèves. Si certains éducateurs exécutent cette tâche, d'autres s'opposent à ce que leurs collègues l'accomplissent. Il s'en suit (dans un même établissement scolaire c'est-à-dire au collège Moderne plateau) une catégorisation des éducateurs avec, d'un côté, ceux qui acceptent de participer à l'accueil des élèves et, de l'autre, ceux qui estiment qu'ils ne doivent pas le faire. Par contre, la situation dans laquelle un chef d'établissement et les autres personnels d'encadrement participent à l'accueil des élèves tous les matins annule cette marge de manœuvre chez les éducateurs et prend la forme d'un ordre social. Cette approche modifie également les rapports entre éducateurs et notamment entre les éducateurs et les autres personnels. Ci-dessous les propos d'un éducateur :

Ici au Lycée Mami Faitai, c'est le proviseur lui-même qui est au portail les matins. Elle donne le ton et personne ne peut la dépasser pour se rendre à son bureau. Parfois pour les femmes ou personnes qui ont toujours les colis, elles peuvent aller les déposer et revenir sinon elles les déposent au poste des gardiens. Cependant, aucun enseignant ni responsable ne peut demander aux éducateurs de contribuer à la surveillance d'un devoir commun. Par contre, si l'enseignant a des rapports particuliers avec l'éducateur, dans ce cas cela peut être possible.

Cette pratique est observée dans les trois autres lycées cités ci-dessus sauf au Collège Moderne du Plateau (CMP) où la présence des éducateurs au portail s'observe sous la forme d'un chantage ou marchandage. En effet, lorsque les éducateurs cherchent à obtenir des faveurs du chef de l'établissement, alors, ils utilisent l'accueil matinal des élèves pour enchanter leurs supérieurs hiérarchiques. Cependant, le moindre refus de ces derniers met fin à cette pratique. Ci-dessous le discours d'un adjoint au chef d'établissement du CMP :

« Les éducateurs d'ici sont très compliqués. Ils font ce qu'ils veulent, le jour ils sont contents, ils nous surprennent, mais le moindre refus de quelques ordres que ce soit ils font volte-face. Il faut toujours les amadouer, ils oublient que nous sommes dans un cadre professionnel ».

De façon générale, les personnels d'encadrement utilisent certains supports facilitant le déroulement de leurs activités. Par exemple, les enseignants produisent des supports tels que les fascicules et les tenues de sport. Selon eux, cet échange marchand se fait au profit des élèves dans la mesure où ils mettent à leur disposition des supports didactiques à moindre coût et payables à tempérament. Bien évidemment, les bénéfiques sont redistribués en suivant un circuit bien déterminé.

Les éducateurs, quant à eux, confectionnent des carnets de correspondance qui leur servent de support de communication avec les parents d'élèves. Dans ce carnet, peuvent être mentionnés les retards d'un élève, ses heures d'absence, ses visites médicales, les convocations de ses parents, etc. Cependant, tout comme les enseignants, les éducateurs à eux seuls ne peuvent prendre sur eux la responsabilité de confectionner ces carnets sans

avoir eu l'accord préalable du premier responsable de l'établissement et du président du Comité de Gestion des Établissements Scolaires (COGES). Dans ce cas de figure, pendant la période de négociation, les éducateurs font profil bas et permettent à certains d'entre eux de sortir de leur fiche de poste en exécutant certaines tâches. Par exemple, les négociations ont lieu vers la fin de l'année en cours ; or c'est à cette période que l'on constate la montée de la violence physique des élèves sur leurs pairs, les agressions entre des groupes rivaux d'élèves, les vols de livres et de documents entre élèves, les absences, etc. Pour remédier ou pour réduire ces écarts, il faut une implication et une grande vigilance des éducateurs. Laquelle vigilance leur demande de sortir de leur fiche de poste en procédant à des pratiques proscrites de plus en plus. Parmi les pratiques proscrites réalisées par les éducateurs, on peut citer : le fait de frapper un élève coupable de vol devant ses amis en vue de dissuader certains potentiels candidats ; au risque de leur carrière professionnelle, le fait de contraindre un élève, coupable de vol, à le reconnaître à haute voix devant ses pairs et de dénoncer ces complices, le fait de soumettre certains élèves à des corvées telles que le nettoyage de la cour de l'école ou des toilettes (tout ceci étant considéré comme une humiliation), etc.

Le chef de l'établissement, pour éviter que son établissement ne soit à la une de l'actualité en tant que lieu de violence scolaire, et risquer ainsi d'être interpellé par ses supérieurs hiérarchiques, accepte implicitement que les éducateurs maintiennent l'ordre et la discipline au sein de l'établissement, y compris avec un recours à la contrainte physique, la violence verbale et la violence psychologique.

Ainsi, pour résoudre les questions liées à l'image de l'établissement avant les grandes vacances, le premier responsable et le comité de gestion de l'établissement concèdent aux éducateurs la confection de certains kits scolaires (les carnets de correspondance, les chemises à rabat, les enveloppes, et leur commercialisation. Laquelle commercialisation générant des ressources ; celles-ci sont redistribuées selon les quotas préalablement définis en fin d'année scolaire.

Pendant, en début d'année scolaire, ces accords préalablement validés en fin d'année précédente peuvent être remis en cause par ce dernier et créer ainsi un bras de fer entre lui et les éducateurs. Par exemple, la modification des quotas liés à la redistribution des ristournes sur la vente des gadgets (carnets de correspondance, chemises à rabat ou tout autre kit scolaire) peut participer au repli des éducateurs. Des éducateurs du collège moderne du Plateau l'expriment en ces termes :

« Chaque année, c'est la même chose, on ne peut pas faire confiance à ceux-là. Pourtant, eux et nous les éducateurs nous nous étions accordé qu'on allait acheter du matériel de photographie pour les élèves après la rentrée et c'est pour ça que je me suis impliqué dans l'encaissement des frais des photos des élèves, mais après ils ont changé d'avis parce qu'ils veulent avoir la plus grosse part ».

« Nous nous sommes accordé sur la part de chaque groupe, mais après ils refusent de nous donner notre part alors que nous voulons renouveler notre climatiseur qui est en panne depuis l'année dernière. Si nous leur demandons de le faire, ils ne le feront aussi dans un tel contexte, comment peut-on lui faire plaisir, il n'y a pas de réciprocité. »

4. Les tensions liées au profil de carrière

Les acteurs dans l'espace scolaire peuvent être classés en plusieurs blocs, en fonction de leur trajectoire (profil de carrière) ou en fonction du contenu des attributions autour du

premier responsable de l'établissement (directeur ou proviseur, en fonction de la taille de l'établissement). Parmi ces acteurs, l'on trouve entre autres :

- les enseignants « craie en main⁷ » ; ils sont sous la responsabilité des ACE. Selon leur profil de carrière, ils passent d'enseignants à adjoint au chef d'établissement (ACE) et enfin à chef d'établissement. Ce qui veut dire que les trois catégories à savoir le chef d'établissement, ses adjoints et les enseignants ont le même profil de carrière et théoriquement la même trajectoire. C'est le lieu de souligner que c'est de ce même profil de carrière que découlent les directeurs régionaux et les directeurs départementaux de l'éducation nationale, les inspecteurs du ministère de l'Éducation nationale qui ont pour rôle d'évaluer les enseignants et les chefs d'établissement. Ils sont dans des positions de collègues, d'ex-collègues ou des potentiels collègues. Liées par leur trajectoire, ces trois catégories d'acteurs fonctionnent et entretiennent tantôt des relations de subordination, de collaboration, de complémentarité ou de négociation. L'on observe également de la solidarité entre les enseignants et les ACE Cette tendance est illustrée par un éducateur de la manière suivante : « *Par exemple, lorsqu'un enseignant n'est pas dans sa salle de cours, personne ne lui crie dessus, mais lorsqu'il s'agit d'un éducateur c'est le contraire* ».

- Le bloc composé des inspecteurs d'éducation et des éducateurs vient en deuxième position en matière d'effectif après celui des enseignants. En effet, l'inspecteur d'éducation est sous la responsabilité de l'adjoint au chef d'établissement. Il faut préciser qu'au départ, les adjoints au chef de l'établissement (ACE) et les IE anciennement censeurs et conseillers d'éducation occupaient le même palier au niveau de l'échelle organisationnelle. Cependant, pour des problèmes d'autorité ou de leaderships en cas d'absence du chef, le censeur d'alors et le conseiller d'éducation (actuel inspecteur d'éducation) se retrouvaient dans une situation de conflit de compétence. La récurrence des conflits liés à l'autorité de l'intérimaire du chef de l'établissement a également amené les autorités à réajuster l'organigramme.

Ainsi, l'IE bien qu'il participe aux réunions de direction, est désormais au même rang hiérarchique que les enseignants. Enfin, viennent en dernière position les éducateurs. Cette deuxième catégorie (l'inspecteur d'éducation et l'éducateur) présente des spécificités en ce qui concerne son profil de carrière. En effet, l'accès à l'emploi d'inspecteur d'éducation requiert l'admission à un concours d'entrée à l'École Normale Supérieure. Les candidats potentiels à ce concours peuvent être des instituteurs ou des éducateurs sans aucun autre diplôme, hormis l'ancienneté dans leur corps de métier initial. Peuvent également, candidater à ce concours, toutes les personnes titulaires d'au moins une licence ou son équivalent. Ce qui n'est pas le cas au niveau du concours pour accéder au poste d'ACE. Le concours d'adjoint au chef d'établissement (ACE) est, quant à lui, réservé exclusivement aux enseignants du secondaire (CAP-CL et CAP-CEG). Les conditions d'accès au métier d'inspecteur d'éducation favorisent l'accès à un poste de responsabilité qui consiste à gérer un personnel (éducateurs) dont le nombre excède le plus souvent dix (selon la taille de l'établissement) sans que les r cipients aient eu auparavant une exp rience dans le m tier d' ducateur bref. En marge des deux premiers blocs, viennent les inspecteurs d'orientation, les inspecteurs extra-scolaires (IES), les assistants sociaux qui sont  galement

⁷ L'expression « Enseignants craie en main » d signe ici le personnel qui dispense les cours aux apprenants. Car les  ducateurs ou les autres intervenants sont  galement d sign s comme des enseignants.

sous la responsabilité des adjoints au chef d'établissement. Les secrétaires de direction et l'économiste sont des agents rattachés au premier responsable (le chef d'établissement). Tous participent aux réunions de direction où se prennent les décisions sauf les éducateurs (considérés comme les exécutants) dans la plupart des établissements. Les éducateurs, à travers leur discours, affirment que la qualité de leurs rapports aux autres personnels dépend de la manière dont les dirigeants des établissements les positionnent dans la structure formelle et le fonctionnement normatif de l'établissement scolaire. Par ailleurs, leur progression professionnelle n'est pas liée à une nomination, mais à leurs efforts personnels. Par exemple le passage d'éducateur à inspecteur d'éducation ou à inspecteur d'orientation requiert le passage d'un concours professionnel ; alors que le passage d'adjoint au chef d'établissement à chef d'établissement puis à directeur départemental ne demande aucun concours professionnel. Cette dernière se fait par nomination. Le profil de carrière des éducateurs est apprécié par un membre de cette corporation à travers le verbatim ci-après :

« La différence entre les enseignants et nous réside dans le profil de carrière. Nous les éducateurs on ne peut jamais être nommé à un poste de responsabilité alors qu'au début nous rentrons tous à l'ENS avec les mêmes conditions ; mais au final c'est à eux que reviennent tous les postes de responsabilité dans l'enseignement secondaire. Tu rentres éducateur, si tu as trop progressé c'est inspecteur d'éducation ou inspecteur d'orientation. Nous sommes dans la routine toute notre carrière. Ce qui fait que la plupart de nos collaborateurs ne nous respectent pas. Mais nous nous faisons respecter dans notre manière de travailler. Mon profil de carrière ne dépend pas de quelqu'un ». Éducateur du Lycée Mami Fatai de Bingerville

Cette représentation qu'ont les éducateurs de leur carrière professionnelle participe à différencier leur collaboration avec les autres personnels, mais également avec les élèves au sein des établissements. Par exemple, les pratiques éducatives varient d'un établissement à un autre en fonction de la nature des rapports sociaux entre les autres personnels et eux. Selon la conjoncture du moment, les éducateurs peuvent négliger une de leurs approches qui consiste à diagnostiquer des situations qui sont présentées comme difficiles dans l'espace scolaire (la déviance, la violence, le non-respect des normes, les accidents, la maladie, la délinquance). Pourtant, cette activité fait partie de leur fiche de poste. En fait le métier d'éducateur se présente comme une activité caractérisée par la polyvalence à la fois sous l'angle du domaine d'intervention, que du point de vue des outils et méthodes de travail.

5. Discussion

Cette étude montre l'évolution du métier d'éducateur en Côte d'Ivoire. L'éducateur a été d'abord présenté comme un surveillant issu des rangs d'anciens militaires. Ensuite, l'opportunité a été offerte à des instituteurs auréolés d'un capital d'expérience et d'ancienneté d'intégrer ce corps de métier. Enfin, cette politique d'ouverture a permis de prendre en compte des titulaires de diplômes universitaires formés à l'École Normale Supérieure. Pour Francis Mulder et Pierre Van Hoye (2016, p. 221) *le surveillant d'autrefois laisse place à un véritable professionnel de l'éducation, de la prévention et de la médiation*. Cependant, la présence d'anciens instituteurs et celle des éducateurs issus de l'ENS génère deux catégories d'éducateurs et deux modes d'entrée dans le métier. Ces modes déterminent ou influencent le comportement des éducateurs entre eux et leur rapport

aux autres acteurs. La biappartenance sociale (être à la fois instituteur et éducateur) de certains éducateurs fragilise d'une certaine manière leur statut d'éducateur. Selon Mulder et Pierre Van Hoye (2016 p. 225), *la reconnaissance du travail de l'éducateur n'est pas nécessairement au rendez-vous*. En effet, chaque établissement scolaire adopte un mode de fonctionnement en lien avec son statut. Ce dernier détermine son rapport avec les éducateurs.

Dans les établissements scolaires, trois modes d'intervention entre les personnels et les éducateurs sont identifiés. Ces modes sont alimentés par le statut et les objectifs assignés à chaque établissement scolaire mais aussi couronné par l'approche ou les stratégies mises en place par le chef d'établissement. Ainsi, l'approche non collégiale qui consiste à séparer les tâches entre l'ensemble des personnels dans la gestion et l'encadrement des élèves dans la cour de l'école et dans les classes met en exergue le rapport dominants/dominés mais également la formation des blocs de résistance, de conflit et de soutien mutuel entre éducateurs. A. Pélage, (2003, p. 21) fait allusion aux tensions qui ont existé entre les chefs d'établissements et les personnels et qui ont débouché sur de nouvelles réformes. En fait, selon l'auteur, les chefs d'établissements, face aux difficultés qu'ils éprouvaient à influencer sur les comportements des personnels, ont revendiqué la valorisation et la redéfinition de leurs rôles à la tête des établissements. L'on retient que s'il se forme des blocs de résistance des éducateurs contre le travail ou les supérieurs hiérarchiques (les chefs d'établissements, leurs adjoints et les inspecteurs d'éducation) cela sous-tend que ces derniers ont une marge de manœuvre qui leur permet de résister aux ordres. Selon M. Crozier (2010, pp 65-81), cette marge constitue la clé du pouvoir. Pour M. Gbougnon, (2021, p 49), la zone d'incertitude, la souplesse des procédures de mise au travail et la garantie de l'emploi du secteur public donnent une large autonomie aux agents de la fonction publique. Cependant, certaines dispositions prises par les chefs d'établissement d'excellence annulent cette marge de manœuvre des éducateurs notamment l'approche collégiale et l'inclusion des éducateurs dans les réunions de direction. Dans la même perspective F. Mulder et P. Van. Hoye (2016, p. 224) insistent sur le rôle du travail d'équipe en tant que facteur déterminant ou conduisant à la concertation, la coopération et la coordination. Cette pratique est observée dans les établissements dits d'excellence (qui ont un fort taux de réussite) dans lesquels l'éducateur se sent inclus à travers sa participation aux prises de décisions. Pour A. Borzeix, J. Charles et all (2015, PP. 8-10), la participation au travail s'apparente pour d'autres à une forme sournoise de domination consentie. Selon eux, cette perception peut modifier la manière de travailler des exécutants. Ainsi, A. Spire, (2012, p 20) montre que l'incitation à participer est pour les formateurs un moyen de mieux faire accepter le changement dans une institution publique où les capacités de résistance interne sont plus fortes que dans le privé. Face à cette évolution du métier d'éducateur ; cet auteur questionne la participation à l'élaboration des textes liés à chaque corps de métier. Selon lui (A. Spire, (2012, p 38)), la position dans la division du travail et la trajectoire dans l'organisation influencent diversement la façon d'être enrôlé dans les réformes. Il est rejoint par F. Schepens, (2015, p. 34) qui soutient que la participation à l'élaboration des réformes et aux directives permet aux paramédicaux de s'appropriier les cadres culturels du soin palliatif. C'est pourquoi G. Pruvost, (2019, p. 96) considère le travail comme une prise de position politique.

Par exemple, l'accueil des élèves au portail tous les matins (appelé aussi contrôle matinal) relève, pour certains chefs et leurs adjoints, des prérogatives des éducateurs. Par ailleurs, ces derniers perçoivent cette pratique (le contrôle matinal) comme un bonus qu'ils accordent au chef de l'établissement. À tout moment, en fonction de l'atmosphère et la nature de relations, ils peuvent ou non procéder à ce contrôle et à l'accueil matinal des élèves. Si certains éducateurs exécutent cette tâche, d'autres luttent ou défendent leurs collègues de la réaliser. Il s'en suit (dans un même établissement scolaire) une distinction entre les éducateurs qui acceptent de participer à l'accueil des élèves et ceux qui estiment qu'ils ne doivent pas le faire. En revanche, la situation dans laquelle, un chef d'établissement et les autres personnels d'encadrement participent à l'accueil des élèves tous les matins annule cette marge de manœuvre chez les éducateurs et prend la forme d'un ordre social. Cette approche modifie également les rapports entre éducateurs et entre ces derniers et les autres personnels.

Conclusion

L'éducateur est à la fois incontournable et dominé. Tout se passe comme si l'ensemble des compétences dont il dispose ont peu de valeur. Au vu de ce qui précède, l'on peut dire que l'absence de profil de carrière et la perception des autres acteurs peuvent être une contrainte pour le déroulement des activités liées à leur corps de métier.

Dans l'organigramme de toutes les structures scolaires, les éducateurs ont un rôle d'exécutant. Si l'on se réfère à l'organigramme des établissements secondaires de 2015, l'éducateur n'y figure pas. Le mot éducateur apparaît dans les commentaires en déroulant les tâches des inspecteurs d'éducation.

La nature des relations entre les personnels dans un établissement influence le comportement des élèves quant au rapport des normes, des codes et les valeurs dans l'établissement. Selon qu'il existe une structure relationnelle qui favorise les rapports de collaboration et de complémentarité, de la reconnaissance et de solidarité entre les personnels. Cela peut participer à la réussite et au respect des normes et codes chez les élèves. La nature des relations entre les différents acteurs des établissements scolaires détermine les résultats scolaires et peut favoriser la réduction des conflits et des contradictions en l'absence d'un profil de carrière chez les éducateurs.

Références bibliographiques

- BOURDONCLE Raymond, 1994, « savoir professionnel et formation des enseignants : une typologie sociologique », *SPIRALE- Revue de Recherche en Education* n°13, pp 77-95
- BOURQUIN Jacques, 2007, « Un statut qui précède le métier. L'éducateur de l'éducation surveillée », le statut du 10 avril 1945. *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. Le temps de l'histoire [En ligne], n°1, 56, (précisez la date à laquelle vous avez consulté), URL : <http://journalsopenedition.org/rhei/12>; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.12>.
- BORZEIX Anni, CHARLES Julien et All., 2015, « Réinventer le travail par la participation. Actualité nouvelle d'un vieux débat », *Sociologie du travail* [En ligne], vol. 57- n°1, janvier 2015 (précisez la date à laquelle vous avez consulté), URL : <http://journals.openedition.org/sdt/1770>; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.1770>.CROZIER

Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Edition du Seuil, Collection "Sociologie politique", 500 pages.

DUBAR Claude « BOURDONCLE Raymond et DEMAILLY Lise (éds), 1998. « Les professions de l'éducation et de la formation », Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion », Revue française de pédagogie, pp128-131

DURKHEIM Emile, 2013, Éducation et sociologie, Paris, PUF, Collection : Quadrige, 10^è édition, 144 pages.

GUILLAUME François-Régis, 1993, « Les rôles anciens et nouveaux des chefs d'établissement », In : Recherche & Formation, N°14, 1993. pp. 9-26

HULLEBROECK Patrick et SILBERBERG Valérie, 2009, Les éducateurs dans l'enseignement secondaire : au cœur de l'interaction, Bruxelles, La ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, 89 pages.

LAURE de Verdalle et Cécile Vigour, All, 2012, S'inscrire dans une démarche comparative, enjeux et controverses, Terrain et Travaux, Vol. n° 21, PP 5-21

MULDER Francis et HOYE Pierre Van, 2011, « Educateur en milieu scolaire », Editions Universitaires Européennes, Septembre 2011, pp. 221-230

PAQUIN Stéphane, 2011, « Bouchard, Durkheim et la méthode comparative » In Politique et Société, n°1, pp 57-74

PELAGE Agnès, (2003), « La redéfinition du métier de chef d'établissement secondaire : changement statutaire, construction de l'engagement professionnel et épreuves pratiques », Revue française de pédagogie, n°145, octobre-novembre-décembre 2003, pp. 21-36

PELLANDRA Carla, « CHERVEL André, La culture scolaire. Une approche historique, Paris, Belin, 1998, 239 p. », Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde [En ligne], 26 | 2001, mis en ligne le 04 septembre 2014, consulté le 11 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2073> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.2073>

PRUVOST Geneviève, 2015, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », Sociologie du travail [en ligne], Vol. 57 – n° 1 Janvier –Mars 2015, (précisez la date à laquelle vous avez consulté) Url : <http://journals.openedition.org/sdt/1819>; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.1819>.

RAYOU Patrick, 2015, Sociologie de l'éducation, Paris, PUF, Collection : Que sais-je ? , n° 2270, 128 pages

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 1995, L'assemblée Nationale, loi relative à l'enseignement, Loi n°95-696 du 7 septembre 1995

SALLEE Nicolas, 2014, « Des éducateurs dans l'Etat : logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection juridique de la jeunesse », Terrains & Travaux, Vol. 2, n° 25, pp. 75-94

SPIRE Alexis, 2015, « Les ambivalences de la démarche participative dans l'administration. Le cas de la fusion au sein de la Direction générale des finances publiques », 2007- 2012 », Sociologie du travail, Vol.57-n° 1, Janvier-Mars 2015, pp. 20-38

SCHEPENS Florent, 2015, « Participer pour rendre le travail possible, les « staffs » en unités de soins palliatifs », Sociologie du travail, Vol.57, n° 1, Janvier-Mars 2015, pp. 39-60

WEBER Max, Essai sur le sens de la « neutralité axiologique » dans les sciences sociologiques et économiques, 1917. Reproduit dans *Essais sur la théorie de la science*, Press Pocket, pages 365-433 (ISBN 2-26604847-3).

ZANTEN Van Agnès, 2001. « L'influence des normes d'établissement dans la socialisation professionnelle des enseignants : les cas des professeurs des collèges périphériques français ». *Education et francophonie*, 29 (1), pp. 13-35. <https://doi.org/10.7202/1079565ar>